

Localisation : 23 Référence : IA23000306  
Aire d'étude : commune Felletin  
Commune : Felletin  
Adresse : rue du Château  
  
Titre courant : **chapelle de pénitents noirs Sainte-Croix**  
Dénomination : chapelle  
Destinataire : de pénitents noirs  
Vocable : Sainte-Croix

---

Cartographie : Lambert2 0587242 2098263

Cadastre : 1817 D 506, 507 ; 2003 AI 242, 243

Protection :

Etat de conservation : détruit

Dossier d'inventaire topographique établi en 2001, 2002 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2001 ; © Ville de Felletin, 2001

---

## HISTORIQUE

Datation : 4e quart 17e siècle. .

Auteur(s) :  
maître d'oeuvre inconnu.

Personne(s) liée(s) à l'oeuvre : donateur Granchier Jean

Commentaire : La confrérie de Sainte-Croix, dite des pénitents noirs, créée en 1606, avaient comme lieu de culte une chapelle de l'église paroissiale Saint-Blaise, à Beaumont (chapelle proche du grand portail). En 1675, ces pénitents, pour répondre aux exigences de leur fondateur saint François de Sales, firent construire une chapelle exclusivement consacrée au service de leur confrère ; celle-ci était située en face de l'église Notre-Dame du Château ; prévue d'abord pour être dédiée à saint Jean-Baptiste, selon l'acte de donation exécuté en 1642 par Jean Granchier, sieur de Chissac et de Rontex, elle fut consacrée à la Sainte-Croix. A la fin du 18e siècle, les membres de la confrérie avaient été dispersés et leur terrier livré aux flammes. Le 20 août 1789, la réunion de l'assemblée générale municipale se tient dans cette chapelle. En 1793, la chapelle est vendue aux enchères et achetée par les administrateurs du collège, messieurs Jourdain aîné et Lassaigne, négociant. Le 29 ventôse an XII, devant maître Giron, notaire, est fait un échange entre la mairie et le sieur Chassaingne d'une partie du fond de la chapelle des pénitents noirs contre un terrain avoisinant, en vue de l'alignement de la rue du Château. En 1805, la chapelle fut démolie et ses matériaux furent employés à la construction du nouveau collège ; son mobilier fut distribué entre les deux églises de Felletin, l'église Notre-Dame du Château et l'église Sainte-Valérie du Moutier. En 1807, trois ans après la restauration de leur confrérie, les pénitents noirs, à la recherche d'un nouvel oratoire, se réunirent dans la tribune de l'église du Château.

## DESCRIPTION

Localisation : 23 - Felletin Réf. : IA23000306  
Adresse : rue du Château  
Titre courant : chapelle de pénitents noirs Sainte-Croix  
Dénomination : chapelle

---

**SITUATION** : en ville

**MATERIAUX**

Gros oeuvre : granite ; pierre de taille ; moellon ; enduit partiel

**STRUCTURE**

Parti de plan : plan allongé

Couvrement : lambris de couverture

**DECOR**

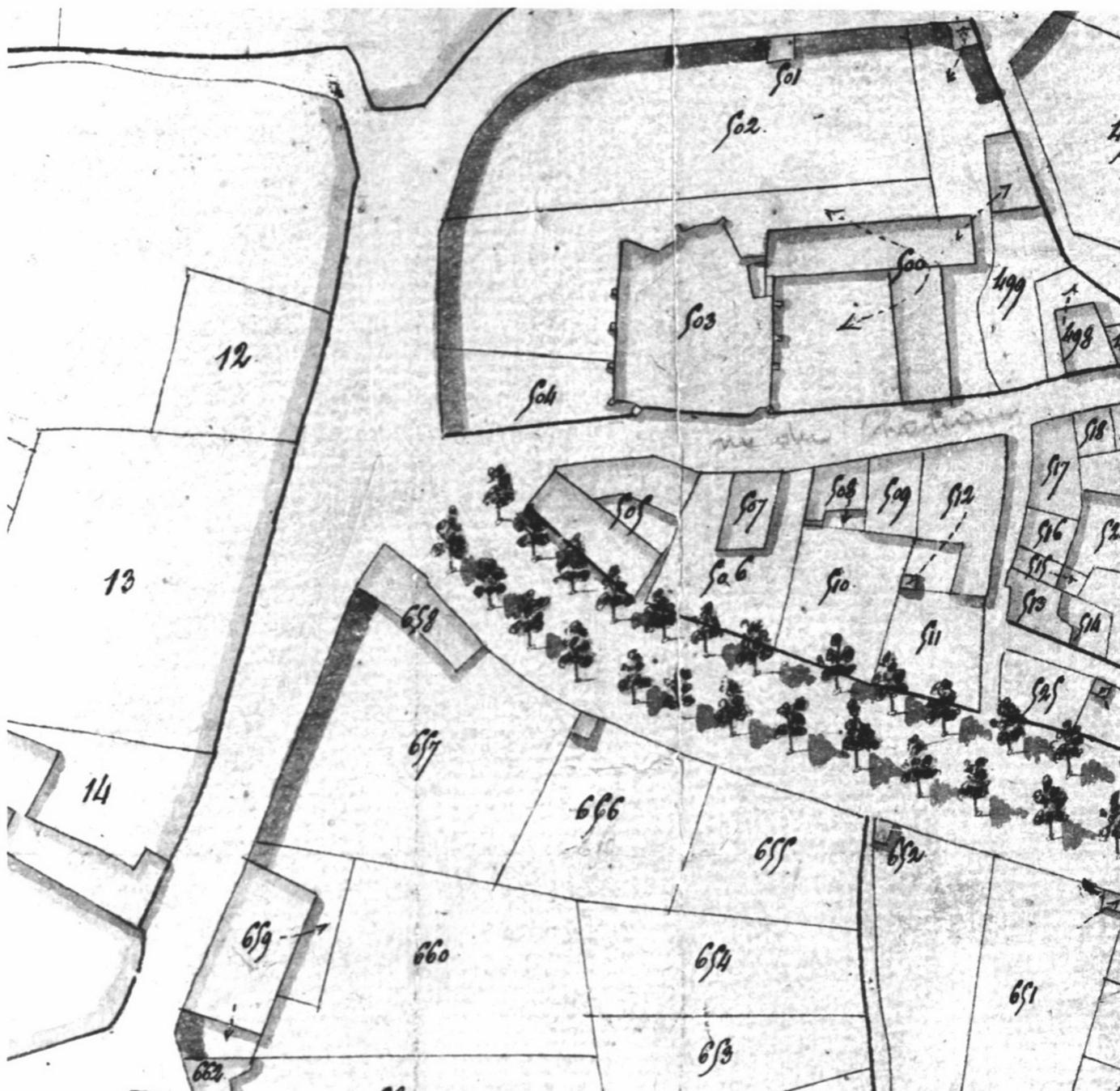
Technique : peinture ; menuiserie

**COMMENTAIRE DESCRIPTIF**

Cette chapelle était un bâtiment rectangulaire à chevet plat (sa longueur était de 25 mètres 98, selon l'acte d'échange de l'an XII). Son entrée était constituée de deux portes unies par une colonne en granite (d'après l'abbé Pataux, ces dernières étaient ouvertes durant le Jeudi Saint et permettaient de voir les pénitents, priant, prosternés dans le sanctuaire). Une balustrade délimitait le choeur de la nef. A l'entrée gauche du choeur, plusieurs marches menaient à une crypte.

Doc. 1 Extrait du plan cadastral de 1817 montrant les parcelles 506 et 507, emplacements supposés de la chapelle.

Repro. Inv. P. Rivière 02230211X  
02230231XA



## Documentation

### Archives

#### A.D. Creuse

##### *Série E*

##### *74 E dépôt n°1*

-Echange d'une partie du fond de l'église des pénitents noirs contre un terrain avoisinant, en vue de l'alignement de la rue du Château

Echange passé devant Maître Giron, notaire à Felletin, le **7 Frimaire an XIV**, entre le sieur Lassaigne négociant, propriétaire de l'église et la ville représenté par son maire le sieur Tibord ; le dit Lassaigne se réserve les matériaux de la dite église et le maire, pour la ville, ceux de la porte d'entrée qui joint la dite église.

##### *74 E dépôt P3*

-Etat des ornements qui sont dans la chapelle des Pénitents Noirs ; date non précisée, **vers 1790** (cf. pièce annexe )

#### A.C. Felletin

*Registre de délibération de 1774 à 1790 (fol. 110)*

Délibération du conseil municipal du **20 août 1789**

### Bibliographie

**MONTESSUS DE BALLORE LECOINTRE**, Simone de.- **Les retables et les tabernacles des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles dans les églises de la Creuse.** M.S.S.N.A.C, tome 26, 3<sup>e</sup> fascicule, 1937, p. 572, 579.

**MONTESSUS DE BALLORE LECOINTRE**, Simone de.- **Retables et tabernacles des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle dans les églises de la Creuse.**- Paris, Nouvelles éditions latines, 1988 , p. 62.

**PATAUX**, abbé L.- **Felletin 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle.**- Marseille, Laffitte reprints, 1980, 174, 176.

**QUEYRAT**, François.- **Notice historique sur la ville et le collège.**- édition René Dessagne, p. 18.

PIECE ANNEXE

Etat des ornements qui sont dans les chapelles de Felletin.  
A.D.Creuse - 74 E dépôt P3

dans la chapelle des Penitents noirs  
quatre grands rideaux de toile peinte, un devant  
d'autel aussi de toile peinte, deux dalmatiques  
de Damas garni, une chape, une chasuble garnie  
de soies étoles et manipules, une autre vieille chape  
de Damas, deux chasubles noires garnies

étoles et manipules, dont une est dévaloué, autres  
deux chasubles de différentes couleurs garnies, une  
autre chape en vieux satin.

deux enseignes presque neuves et une troisième fort  
mauvaise, un drap mortuaire, quatre devant d'autels  
dont un en cuir, un tour de dais en quatre morceaux de Damas  
un autre mauvais tour de dais en quatre morceaux.

fait et clos le présent procès verbal le quinze  
germinal an dit au et nous nous sommes signés  
devant le sieur aîné

Je soussigné Meunier aîné Maire de la municipalité  
par les mains des Citoyens devant le sieur et Barade  
Lachaud tous les objets mentionnés aux présents  
procès verbal dont lesd. Le sieur et Barade ont  
de leur copie. Dans leur qualité de Communes  
nommés par le Conseil général de cette Commune exécuté  
du deux germinal de l'an dit. à Felletin le quinze  
fructidor de l'an dit. et clos.

Alouis sieur garde Major